

### Compte rendu provisoire

25

Quatre-vingt-douzième session, Genève, 2004

## Réponse du Directeur général à la discussion de son rapport

#### 1. Introduction

Le Président de la présente session de la Conférence internationale du Travail, le ministre Ray Guevara, de la République dominicaine, mérite bien les nombreux éloges dont il a été gratifié ces deux dernières semaines. Permettez-moi, au nom du Bureau, d'ajouter de tout cœur mes propres félicitations pour le travail solide qu'il a si bien su mener à terme, avec humour et bon sens. Je rends hommage aussi aux Vice-présidents, M. Maatough, de la Jamahiriya arabe libyenne, pour le groupe gouvernemental, M. Wade, du Sénégal, pour le groupe des employeurs, et M. Attigbe, du Bénin, pour le groupe des travailleurs: ils ont travaillé dur. La tâche est exigeante, elle suppose un dévouement exemplaire aux valeurs de notre Organisation.

Je parlais la semaine dernière à une jeune ministre récemment nommée qui participait à sa première Conférence. Elle symbolise pour moi cette nouvelle génération de dirigeants qui accompagneront le BIT jusqu'à son deuxième centenaire. Lorsque je lui ai demandé ses premières impressions, sa réponse a été immédiate: «Il se passe tant de choses et le BIT a une longue histoire!». Cela résume bien, me semble-t-il, cette Conférence ainsi que notre Organisation. Pendant quelques instants, nous nous sommes remémoré nos prédécesseurs et leur avons rendu hommage pour leur contribution. Je pense qu'ils auraient été satisfaits de voir que nous consacrons la plupart de notre temps à ancrer le BIT dans l'avenir, à examiner ses priorités, à définir des stratégies quant à notre place dans la structure mondiale de gouvernance en train de s'esquisser, de mettre à jour nos normes internationales et de répondre à la question fondamentale de notre génération: comment construire une mondialisation juste.

Cinq chefs d'Etat et de gouvernement nous ont honorés de leur présence. Ils étaient là parce que c'est l'OIT qui a parrainé la création et les travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation: les Présidents Halonen et Mkapa, accompagnés d'éminentes personnalités membres de la commission, ont consacré une somme considérable de temps, d'énergie et de créativité à leur rapport et le résultat est remarquable. Je les remercie une fois de plus pour leur dévouement sans faille. Comme M. Roy Trotman et M. Daniel Funes de Rioja l'ont dit à l'ouverture des débats, le rapport est, pour notre Organisation, une opportunité extraordinaire. La discussion qui a suivi montre que nous sommes prêts, disposés et aptes à saisir cette chance qui s'offre à nous de renouveler et de donner une nouvelle vigueur à notre réseau mondial du tripartisme pour relever les défis qui nous sont présentés.

Outre les rapports sur la mondialisation, nous avons aussi examiné en séance plénière le rapport sur l'exécution du programme 2002-03, le rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés et le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail *S'organiser* 

pour plus de justice sociale. Compte tenu de l'ordre du jour des commissions techniques, cela représente une charge de travail exceptionnelle. J'ai le plaisir de dire que nous avons rempli notre mission, et je vous remercie tous pour votre dévouement.

Je me réjouis tout particulièrement que beaucoup d'orateurs aient formulé des commentaires positifs sur le rapport d'exécution. Celui-ci rend compte de façon exhaustive de notre performance par rapport aux objectifs que le Conseil d'administration a fixés il y a trois ans. Le ministre Mdladlana, d'Afrique du Sud, a félicité le BIT de ce rapport sur le chemin parcouru pendant la période 2002-03 pour aider les pays à s'affranchir de la pauvreté. Il s'est joint à beaucoup d'autres orateurs, notamment de pays en développement, pour approuver la référence, dans le rapport, au travail décent comme à «un outil stratégique pour lutter contre la pauvreté dans le monde et redonner dignité et prospérité aux pauvres».

### 2. Une mondialisation juste

La Présidente de la Finlande, M<sup>me</sup> Tarja Halonen, nous a donné à voir la façon dont la commission a abordé ses travaux. La commission était composée de «vingt-six personnes venant d'horizons différents, ayant des points de vue politiques différents, originaires de régions différentes du monde et ayant leurs propres opinions très affirmées». Le «rapport conjoint unanime» témoigne du «pouvoir de la discussion et du dialogue». Tout en soulignant l'importance du mandat qui est celui de l'OIT d'assurer le suivi de ce rapport, la Présidente a également noté que «ses recommandations couvrent un champ beaucoup plus large que ce qui relève directement de la compétence de l'OIT». Elle a expliqué que son objectif, ainsi que celui du Président Mkapa, est donc que l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-neuvième session, approuve une résolution invitant l'ECOSOC et d'autres organes compétents à examiner le rapport et à présenter leurs conclusions en 2005. Beaucoup d'organisations régionales, y compris l'Union européenne et l'Union africaine, se sont aussi saisies du rapport qui, par ailleurs, a été discuté dans différents contextes nationaux.

Le Président Mkapa, de la République-Unie de Tanzanie, a expliqué qu'en plaçant la discussion sur la mondialisation, au-delà de l'impasse et de la confrontation, sur le terrain du dialogue et de la coopération, la commission ne fait que dire «qu'une nouvelle réflexion est indispensable pour veiller à ce que les aspects positifs de la mondialisation touchent un plus grand nombre de personnes. Sinon, cette mondialisation continuera d'être déséquilibrée sur le plan politique, intenable sur le plan matériel, moralement indéfendable et véritablement catastrophique sur le plan de la sécurité.» Sur la question de la mondialisation qui commence chez soi, le Président Mkapa a fait valoir que les gouvernements «doivent mettre l'accent sur un développement économique s'accompagnant d'une protection sociale, de travail décent et d'une bonne gouvernance démocratique à tous les échelons, y compris à l'échelon mondial». Se félicitant de la collaboration entre le BIT et l'Union africaine pour l'organisation du sommet extraordinaire qui se tiendra à Ouagadougou en septembre 2004, le Président a déclaré que pour que les pays en développement établissent un lien entre le programme de développement et de réduction de la pauvreté et la construction d'une économie mondiale sans exclus, «les mandants tripartites doivent œuvrer de concert et constituer une large alliance pour déployer tout leur potentiel, qui doit aussi inclure celui, immense, des femmes». En conclusion, il a exhorté en ces termes la Conférence à accepter et appuyer les efforts déployés par la commission pour tracer la voie d'une mondialisation juste: «Oui, un monde meilleur est possible, il est à notre portée à tous si les dirigeants du monde rassemblent le courage et la volonté nécessaires pour nous conduire sur cette voie.»

Le Président Georgi Parvanov de Bulgarie a pleinement appuyé «l'idée que la mondialisation doit comporter une importante dimension sociale, s'appuyer sur des valeurs universelles et être bénéfique pour tous les pays sans exception». Appelant les gouvernements et les employeurs à investir dans la politique sociale, en tant que condition de la stabilité, il a dit: «Nous n'avons pas le droit d'ignorer que les diverse formes d'extrémisme, notamment le terrorisme, s'alimentent de tous les problèmes sociaux non résolus.» Des pays comme la Bulgarie doivent trouver un nouvel équilibre entre le rôle de l'Etat et celui du marché. Faisant écho au rapport, le Président Parvanov a souligné que l'Etat doit jouer un rôle actif «pour ce qui est de créer un environnement économique stable ou une infrastructure modernes, de faire reculer le chômage, d'œuvrer en faveur du travail décent ou de lutter contre la pauvreté».

Le Premier ministre de la Nouvelle-Zélande, M<sup>me</sup> Helen Clark, a établi un lien entre l'analyse et les recommandations figurant dans le rapport et l'expérience de son propre pays. La libéralisation économique s'est traduite par des coupes dans le budget social et par la déréglementation du marché du travail. «Les changements intervenus en Nouvelle-Zélande se sont produits sans mécanismes d'ajustement, ce qui a causé beaucoup de souffrance sociale.» Se référant aux observations de la commission sur la marge de manœuvre des politiques macroéconomiques nationales, l'oratrice a souligné qu'il y avait «des instruments de politique qui pouvaient être utilisés. Notre gouvernement s'est attaché à créer ces instruments pour augmenter la marge de manœuvre nationale.» A propos du manque de cohérence et du cloisonnement «entre les organisations multilatérales et celles qui œuvrent dans les domaines du commerce, des finances, de la santé, des questions sociales, du travail et du développement, toutes ces institutions travaillant souvent en parallèle», elle a décrit la stratégie d'ensemble du gouvernement néo-zélandais et souligné qu'une démarche similaire serait souhaitable au niveau international. En conclusion, M<sup>me</sup> Clark a déclaré que «le défi principal exposé par la Commission mondiale est d'envisager une réforme de la gouvernance mondiale de manière à garantir que la mondialisation se déroule selon les règles de l'équité et offre des possibilités et un travail décent à tous».

Le Premier ministre de l'Espagne, M. José Luis Rodriguez Zapatero, a établi un lien entre les défis auxquels le BIT, dans ses quatre-vingt-cinq ans d'existence, a dû faire face, et la nécessité pour l'Organisation de jouer un rôle de chef de file dans la construction d'une mondialisation juste. «Les droits sociaux constituent l'équilibre nécessaire au développement économique, à l'expansion et à la libéralisation des marchés, à la coopération économique et à l'ouverture permanente des économies du monde.» M. Rodriguez Zapatero a fait part de sa conviction personnelle qu'il est nécessaire que «le travail décent devienne un grand objectif mondial et pas seulement un objectif de l'OIT». Toutefois, le défi qui est ainsi lancé, en Europe et dans d'autres pays, est «d'adapter la législation du travail, les institutions, les pratiques de dialogue social et la négociation collective aux exigences d'une concurrence économique dans laquelle l'innovation et les connaissances occupent une place sans précédent». Il a exprimé l'espoir que le dialogue, «l'outil de travail» de l'OIT, soit «la grande aspiration d'un nouvel ordre mondial». «Le dialogue est l'émanation de la raison, et la raison se construit toujours sur une éthique, sur des valeurs de coexistence. Là où règnent la raison et le dialogue, dans la maison du verbe, les droits vont en se renforçant, les plus humbles voient toujours leur sort s'améliorer...»

Au total, 294 délégués se sont exprimés dans la séance plénière qui a suivi la présentation du rapport de la Commission mondiale et de mon rapport sur ses implications pour le rôle de l'OIT. Permettez-moi de remercier les nombreux délégués qui ont rendu hommage à la qualité des travaux de la commission et de mes rapports. Presque tous, dans leurs commentaires sur le thème de la mondialisation juste, ont adhéré au rapport de la commission et aux propositions que je fais sur ce que devrait être la réponse de l'OIT à ses recommandations. Les mots les plus fréquemment entendus pour qualifier le rapport de la

commission étaient les suivants: équilibré, réfléchi, précieux, solide, approfondi, novateur. Une caractéristique particulièrement relevée par les délégués est que ce rapport, tout en même temps, se montre critique vis-à-vis de la marginalisation de groupes nombreux de personnes et de pays tout entiers qui se voient écartés du processus, et positif en ce qu'il estime qu'une meilleure gouvernance, depuis le niveau local et jusqu'au niveau mondial, déboucherait sur des politiques cohérentes en faveur d'une mondialisation plus intégratrice.

Beaucoup de délégués ont commenté favorablement l'approche suivie par la commission, telle que l'ont décrite les coprésidents. Cette approche, qui a consisté à observer la mondialisation «à travers le regard des citoyens», a suscité l'adhésion, tout comme le fait que, sur la base du dialogue, la diversité de vues des membres de la commission a débouché sur une vision unique d'une mondialisation juste fermement ancrée dans des valeurs et faisant du travail décent pour tous un objectif mondial.

Mon rapport Une mondialisation juste. Le rôle de l'OIT a été largement appuyé en tant que directive pour une réponse stratégique de l'OIT au rapport de la commission. Certes, quelques réserves ont été émises, et notamment l'avertissement que nous ne devons pas nous charger de questions, fussent-elles tout à fait pertinentes et d'actualité, si nous n'avons pas les ressources humaines et financières nécessaires pour mener à bien cette tâche. Quelques orateurs se sont inquiétés que nous puissions ainsi empiéter sur le domaine de compétence d'autres organisations. Cependant, la plupart sont convenus que le BIT devrait appliquer une approche de partenariat actif, reconnaissant que là où des mandats se chevauchent, les organisations devraient collaborer pour assurer la cohérence des politiques. Beaucoup d'orateurs ont cité la Constitution de l'OIT et la Déclaration de Philadelphie, qui conçoivent pour l'Organisation un champ d'action défini par les valeurs humaines fondamentales et la poursuite de la justice sociale. J'en retiens, sans aucune équivoque, l'image d'une Organisation reposant sur un consensus large et profond quant à la direction qu'elle veut prendre. Qui plus est, je suis convaincu que nous générons l'énergie politique tripartite nécessaire pour jouer un rôle affirmé et plus visible dans le débat mondial et en aidant nos mandants.

Différents chapitres de mon rapport ont fait l'objet de nombreux commentaires, dont je parlerai dans la partie suivante de ma réponse. Auparavant, je tiens à dire à tous les orateurs que nous avons dûment pris note de tous les discours et que des résumés ont déjà été distribués aux fonctionnaires compétents pour attirer leur attention sur les contributions intéressant directement leur travail. Vos interventions sont toutes également appréciées, elles constituent une référence pour l'évaluation de notre performance et la planification de nos activités futures. Elles sont d'autant plus précieuses que nous intégrons vos avis sur le rapport de la commission et sur le rapport d'exécution dans la préparation du cadre stratégique pour la période 2006-2009, du programme et budget pour 2006-07 et d'un plan de travail à l'intention de notre Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation.

### Faire du travail décent un objectif mondial

De nombreux intervenants ont approuvé M. Sweeney, délégué des travailleurs des Etats-Unis et membre de la commission, lorsqu'il a affirmé que «la conclusion la plus importante du rapport est finalement très simple: le travail décent est la pierre angulaire d'une mondialisation plus équitable». De nombreuses voix se sont élevées pour faire remarquer que le travail décent est déjà un objectif de l'OIT, mais qu'il convient d'en faire un objectif véritablement mondial, intégré dans les activités relatives à la réalisation des Objectifs pour le développement du Millénaire. M. Kjørven, secrétaire d'Etat de la Norvège, s'est exprimé en ces termes: «Comme le montrent de récentes enquêtes, les

pauvres eux-mêmes pensent que l'accès au travail et la création de sa propre entreprise sont les moyens les plus importants pour s'affranchir de la pauvreté. On comprend dès lors que tout le monde s'accorde à reconnaître l'importance de l'OIT dans le monde d'aujourd'hui.» De nombreux délégués estiment que les possibilités de trouver un travail décent sont essentielles pour la recherche de la paix et de la stabilité. Les politiques nationales en faveur du travail décent sont fondamentales, mais, comme l'a souligné M. Khalegi, ministre de la République islamique d'Iran: «La mondialisation ne pourra mener au développement durable, à la sécurité internationale et à la paix que si elle contribue à promouvoir un accès plus équitable aux débouchés commerciaux et économiques.»

M. Ola, ministre du Travail de l'Inde, a souligné la nécessité de mettre en place des partenariats aux niveaux mondial et national pour le travail décent. Selon ses propres termes, «pour réaliser l'objectif mondial du travail décent, nous devons assurer une gouvernance mondiale systématique fondée sur la démocratie, l'équité et la participation effective de tous les partenaires sociaux». Dans le même ordre d'idées, M. Andres, secrétaire d'Etat parlementaire du ministère fédéral des Questions économiques et du Travail de l'Allemagne, s'est exprimé comme suit: «Ce qu'il faut, c'est une alliance mondiale pour l'emploi qui lutte contre la pauvreté, veille à la pérennité et crée des marchés qui soient ouverts, équitables et justes.»

Il incombe à l'OIT de faire du travail décent un objectif mondial. Nous avons besoin pour cela de l'appui et de la collaboration des institutions internationales. De même, la réalisation des Objectifs pour le développement du Millénaire ne sera possible que si nous sommes capables de mettre en œuvre une puissante action susceptible de déboucher sur la création d'opportunités pour le travail décent. Il apparaît clairement que la Conférence attend de nous que nous redoublions d'efforts pour faire en sorte que l'objectif du travail décent pour tous soit très largement repris, en tant que moyen d'assurer une meilleure harmonisation des politiques économiques et sociales et d'instaurer ainsi une mondialisation plus équitable. Pour reprendre les termes de M. Wang, délégué gouvernemental de la Chine: «L'heure est venue d'agir, dans un effort concerté, pour assurer un emploi décent pour tous, dans le cadre d'une mondialisation décente.»

### Politiques nationales

Je suis convaincu que tous les délégués partagent le point de vue de M. Lee, délégué employeur de la République de Corée, qui a affirmé: «Le rapport souligne, à juste titre, l'importance d'une bonne gouvernance à l'échelon national.» M. Pater, ministre de la Politique sociale de la Pologne, a souscrit à l'opinion de la commission selon laquelle «une bonne gouvernance, fondée sur la démocratie, l'équité sociale, l'Etat de droit et les droits de l'homme permettra de mener des politiques nationales et locales de qualité et assurera le bon fonctionnement des institutions qui doivent être en place si nous voulons que la mondialisation bénéficie à toutes les sociétés». Pour reprendre les termes de M<sup>me</sup> Chao, secrétaire d'Etat au Travail des Etats-Unis: «La Commission mondiale a dit à juste titre que les efforts tendant à améliorer la situation des travailleurs doivent commencer au niveau national.»

De nombreux délégués ont exprimé leur point de vue sur l'emploi, la protection sociale, les droits du travail ainsi que sur les politiques de dialogue nécessaires pour tirer le meilleur parti – et limiter autant que possible le coût – de la participation à l'économie mondiale, et ont témoigné leur reconnaissance à l'OIT pour l'appui qu'elle leur fournit. M. Soriano, délégué des employeurs des Philippines, nous a expliqué que, dans un pays où 40 pour cent de la population vivent avec moins d'un dollar E.-U. par jour «l'Agenda pour le travail décent fait fonction de concept unificateur qui sous-tend la stratégie de

développement de notre pays, axée sur le marché et portée par des principes démocratiques, en essayant de trouver un juste équilibre entre la croissance et l'équité».

De nombreux intervenants ont également souligné la dimension régionale des stratégies pour le travail décent. M<sup>me</sup> Gawanas, représentante de l'Union africaine, a parlé de la collaboration qui s'est établie avec l'OIT afin de mettre en œuvre un nouveau projet mobilisateur pour l'Afrique: «L'Afrique ne pourra atteindre les objectifs du développement que si les pays africains coopèrent entre eux et avec la communauté internationale, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile dans le cadre de partenariats; ce n'est qu'ainsi que l'on pourra créer des emplois productifs, élaborer des stratégies efficaces en matière de protection sociale, contrer les effets négatifs de la mondialisation, de la pauvreté et du VIH/SIDA sur les individus, les familles et les communautés d'Afrique et répondre aux besoins des individus en matière sociale, notamment des personnes démunies et des groupes vulnérables.»

L'un des principaux enseignements que je retire de la Conférence internationale du Travail cette année, c'est que nous devons utiliser au maximum le pouvoir fédérateur de la notion de travail décent, de manière à améliorer et, si possible, accroître l'assistance technique que nous sommes en mesure d'offrir aux mandants de l'OIT. Nous sommes en effet perçus comme des partenaires sérieux et efficaces du développement national, dans la mesure où nous proposons une approche pratique, s'inscrivant dans une perspective mondiale, dont il n'existe aucun équivalent. Nous devons étendre la portée des programmes nationaux sur le travail décent et les relier aux activités que d'autres institutions mènent pour appuyer les programmes de développement national.

### Les systèmes mondiaux de production

Le thème des systèmes mondiaux de production englobe plusieurs questions à propos desquelles les délégués ont exprimé leur point de vue. M. Nordmann, secrétaire d'Etat de la Suisse, a lancé un appel pour que l'on mette résolument l'accent sur la promotion du travail décent dans les systèmes mondiaux de production, notamment au moyen de cours de formation «sur la mise en application des normes internationales du travail dans les entreprises», cours qui seraient dispensés par l'OIT et permettraient de répondre à la demande des entreprises, lesquelles souhaitent régulièrement obtenir des conseils sur ce point. M. Konditi, délégué des employeurs du Kenya, a prié l'OIT «d'étudier comment la notion de responsabilité sociale des entreprises est utilisée, d'examiner son impact sur les entreprises et de formuler quelques recommandations qui permettraient de la promouvoir en tant qu'initiative volontaire». M. Pond, s'exprimant au nom du gouvernement du Royaume-Uni, a accueilli favorablement ma proposition selon laquelle «l'OIT devrait mobiliser toutes ses connaissances, notamment dans le domaine des entreprises multinationales, afin de mieux comprendre le fonctionnement des systèmes mondiaux de production et la manière dont les initiatives volontaires des entreprises contribuent au travail décent».

Certains délégués ont toutefois fait observer qu'il ne fallait pas que les initiatives volontaires permettent aux gouvernements de se délier des responsabilités qui leur incombent en matière de normes internationales du travail. M. Kearney, représentant de la Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir, a insisté sur le fait que les progrès liés à la modernisation de la législation sur les droits des travailleurs risquent d'être totalement compromis si les lois ne sont pas respectées dans d'autres domaines. Selon lui, «si les gouvernements faisaient leur travail, il n'y aurait pas besoin d'initiatives volontaires pour éviter l'exploitation des travailleurs». Selon M. Okuda, délégué des employeurs du Japon «l'entreprise fait partie intégrante de la société, et son principal objectif doit être de bien fonctionner pour être la principale source

de prospérité et de bien-être; elle doit, par ailleurs, assumer ses responsabilités tant sociales qu'environnementales».

Il existe sur ce point une convergence de points de vue tout à fait encourageante. Je souscris à l'opinion de M. Perigot, membre de la Commission mondiale, qui s'est adressé aux délégués au nom de l'Organisation internationale des employeurs en ces termes: «L'OIE croit en effet que les employeurs ont aujourd'hui une occasion majeure d'intensifier leurs efforts et de se concentrer encore davantage sur les initiatives déjà nombreuses déployées par les entreprises en ce qui concerne le débat sur la responsabilité sociale des entreprises. L'OIE est tout à fait prête à exploiter les différentes pistes de collaboration avec l'OIT concernant la dimension sociale dans ce domaine, y compris la proposition d'un forum international avancée dans le rapport de la Commission mondiale.» Je souscris également sans réserve aux propos de M. Roy Trotman qui, au nom du groupe des travailleurs, a proposé «d'entreprendre une action plus ferme et décidée et de mener un dialogue social élargi pour promouvoir le travail décent dans les zones franches d'exportation et plus généralement dans les systèmes mondiaux de production» et estime que «l'OIT devrait conseiller et aider ceux qui sont engagés dans ce dialogue».

### Cohérence des politiques

La cohérence des politiques, véritable leitmotiv de cette Conférence, a été examinée dans le cadre de diverses questions et à différents niveaux. De nombreux intervenants se sont exprimés à propos d'une proposition de la Commission mondiale concernant la croissance, l'investissement et l'emploi. M<sup>me</sup> Bakoko Bakoru, ministre de la Parité, du Travail et du Développement social de l'Ouganda, a fait valoir qu'il est essentiel, tant pour les conditions de travail que pour les libertés correspondantes, que les pays en développement puissent avoir la part des marchés mondiaux qui leur revient de droit. C'est la raison pour laquelle elle a invité l'OIT à «mobiliser toutes les institutions mondiales compétentes et à poursuivre son action jusqu'à ce toutes les inégalités constatées sur les marchés mondiaux aient totalement disparu». M. Dimas, Commissaire européen chargé de l'emploi et des affaires sociales, s'est exprimé comme suit: «Le rapport de la Commission mondiale devrait faire partie intégrante de l'agenda de toutes les enceintes internationales qui sont chargées de résoudre des questions financières, économiques et commerciales. Pour atteindre tous ces objectifs, il faut une gouvernance mondiale concertée.»

M. Berzoini, ministre du Travail et de l'Emploi du Brésil, a également rappelé qu'il faut «associer les politiques macroéconomiques à des politiques de l'emploi, c'est-à-dire œuvrer en faveur d'une croissance économique liée au développement social et à la protection de l'environnement. Pour ce faire, nous devons être cohérents dans notre action à l'échelon national et régional.» Selon M<sup>me</sup> Dejanovic, déléguée des travailleurs de la Croatie «l'idée selon laquelle le progrès social ne peut être réalisé uniquement à l'aide de politiques sociales est, à bien des égards, l'un des principaux messages du rapport, ainsi qu'un défi pour les syndicats». M<sup>me</sup> Filatov, ministre du Travail de la Finlande, s'est quant à elle exprimée en ces termes: «L'économie de marché accélère la croissance et l'innovation, mais, pour apporter un bien-être juste et durable à tous, elle doit être soumise à une gouvernance responsable au niveau des entreprises, ainsi qu'aux niveaux national et international. L'architecture de cette gouvernance n'a pas été à la hauteur.»

M. Evans, s'exprimant au nom de la Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques, s'est exprimé en ces termes: «Nous devons convaincre les ministres des finances, de l'économie et du commerce que le défi d'une mondialisation juste doit être relevé car la survie de nos sociétés et de nos économies en dépend.» M. Potter, délégué des employeurs des Etats-Unis, nous a rappelé que pour faire partie de ceux qui prennent les décisions clés il

importe avant tout d'être crédible. L'OIT doit certes se concentrer sur les priorités de ses mandants et la pleine exécution de son mandat, mais il faut également élaborer un programme de recherche macroéconomique qui reconnaisse, entre autres, «que les entreprises sont les véritables créatrices de richesses, et que la création d'emplois et l'élévation du niveau de vie sont tributaires de divers facteurs économiques, politiques et juridiques». Plusieurs délégués des employeurs ont à cet égard souligné le caractère complémentaire du rapport de la Commission mondiale et du rapport de la Commission du secteur privé et du développement des Nations Unies, intitulé *Libérer l'entreprenariat: mettre le monde des affaires au service des pauvres*.

Je partage entièrement le point de vue que le porte-parole des employeurs, M. Funes de Rioja, a exprimé en ces termes: «Le système multilatéral actuel doit être doté de davantage de ressources. Il doit aussi pouvoir réagir plus vite et éviter les chevauchements et la mauvaise gestion.» La Commission mondiale plaide résolument en faveur d'un système multilatéral qui puisse répondre à l'espoir que les populations du monde entier ont placé dans le travail décent. La Déclaration de Philadelphie impose à l'OIT d'examiner toutes les politiques économiques et financières internationales sous l'angle de ses objectifs fondamentaux. Nous devons collaborer avec toutes les institutions compétentes afin de trouver la meilleure voie à suivre pour assurer l'exécution de notre mandat.

### Edifier un socle socio-économique

M<sup>me</sup> Ngindinwa, vice-ministre du Travail de la Namibie, figure parmi les nombreux orateurs qui se sont félicités de l'accent mis par la commission sur «une mondialisation solidaire pour surmonter les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays et contribuer à l'élimination de la pauvreté». Comme l'a indiqué M<sup>me</sup> Cu, déléguée des travailleurs du Viet Nam, «la mondialisation crée de nombreuses possibilités mais elle lance également des défis aux pays pauvres et aux pays les moins développés». Nombre de délégués ont jugé très intéressante l'idée d'un socle socio-économique de droits, de revenus et de services sociaux de base. L'une de ses composantes majeures consisterait à assurer une protection sociale pour tous. Comme l'a souligné M. Tilahun, délégué des employeurs d'Ethiopie, «l'absence de protection sociale est un des problèmes clés qui touche plus de 90 pour cent de notre population» et qui, par conséquent, «explique en grande partie la pauvreté dans notre pays». M. Lublin, délégué gouvernemental de la Fédération de Russie, se fondant sur l'expérience que son pays a connue d'une transition rapide à une économie ouverte et à des relations de marché, a exprimé une certaine inquiétude devant «l'affaiblissement des systèmes nationaux de protection sociale, devant l'érosion de la solidarité sociale et devant la répartition très inégale des bienfaits et des charges de la mondialisation entre les différents pays et les différents groupes sociaux de la population».

M<sup>me</sup> Christova, ministre du Travail et de la Politique sociale de Bulgarie, a donné un exemple pratique de lutte contre la pauvreté en évoquant le dialogue social tripartite qui a donné lieu à des réformes associant un nouveau seuil d'assurance sociale à l'enregistrement obligatoire des contrats de travail, ce qui a permis à 300 000 personnes environ de sortir de l'économie informelle. M. Panayiotopoulos, ministre de l'Emploi et de la Protection sociale de Grèce, a mis en évidence l'importance de «la création d'un niveau mondial minimal de protection sociale ... qui vise à couvrir en priorité les groupes de la population les plus vulnérables comme les personnes âgées» et il a approuvé «les actions engagées par l'OIT pour le développement et la diffusion du principe d'un niveau minimal de sécurité socio-économique pour l'économie mondiale».

Promouvoir des réformes socio-économiques au niveau national peut largement contribuer à éliminer les inégalités au sein des pays mais ne suffit pas à combler l'écart qui se creuse de plus en plus entre pays riches et pays pauvres au niveau mondial. Le moment

est venu de commencer à étudier toutes les possibilités de traiter la question fondamentale des inégalités à l'échelle mondiale, et d'engager un débat sur le sujet.

### Renforcer le système des normes internationales du travail

De nombreux orateurs ont souligné que la pierre angulaire d'une mondialisation juste est un système solide de normes internationales du travail et se sont félicités de ce que la Commission mondiale encourage l'OIT à jouer un rôle central dans la mise en œuvre et le contrôle des normes. Cela est bien illustré par les termes employés par M. Grönlund, secrétaire d'Etat au ministère de l'Industrie, de l'Emploi et des Communications de Suède: «Nous adhérons pleinement à l'idée selon laquelle la gouvernance de la mondialisation devrait être fondée sur des valeurs universellement partagées et sur le respect des droits humains et des normes fondamentales du travail.» M. Neffati, ministre des Affaires sociales et de la Solidarité de Tunisie, a déclaré que nous devrions développer «les moyens susceptibles de donner à la mondialisation un aspect plus humain et plus juste fondé sur le respect des droits de l'homme et de sa dignité et l'assurance de l'égalité des chances pour tous les peuples sans discrimination».

Maints orateurs ont fait état de la façon dont les normes de l'OIT ont servi de base à leur législation nationale du travail. Le ministre du Travail du Nicaragua, M. Gurdian Castellón, a expliqué que «l'activité normative de l'OIT, qui a toujours été la pierre angulaire de nos activités, se retrouve dans ... (nos) législations sociales et du travail et a contribué à améliorer les normes du travail dans tous les pays de la région». M. Van Vuuren, délégué des employeurs d'Afrique du Sud, a mis l'accent sur le fait que les employeurs de ce pays, «de par leur expérience, connaissent l'importance fondamentale des normes internationales du travail et leur rôle dans la promotion et le maintien de la démocratie».

M. Gomes Proença, délégué des travailleurs du Portugal, a fait ressortir que «le rôle de réglementation de l'OIT, par le biais de conventions et de recommandations, doit être développé et actualisé en permanence pour répondre à l'évolution de l'économie et de la société ...». La déléguée des employeurs de Thaïlande, M<sup>me</sup> Romchatthong, a soutenu qu'il importe de mobiliser des efforts tripartites «pour établir un système de contrôle des entreprises afin que les normes du travail soient respectées à tous les niveaux». M. Boisson, délégué des employeurs de France, a déclaré: «Une politique normative permettant de fixer des objectifs, d'offrir des moyens d'assistance et de coopération, de mesurer les progrès accomplis et d'évaluer l'efficacité des politiques, notamment celles destinées à combattre l'exclusion du marché du travail, voilà, à mon sens, la contribution majeure que l'OIT doit apporter pour que la mondialisation constitue enfin une réelle opportunité pour tous».

Comme l'ont souligné un grand nombre d'orateurs, l'élaboration, la mise en œuvre et la promotion des normes constituent les activités centrales de l'OIT. La Commission mondiale nous a encouragés à intensifier et à polariser nos efforts. Il nous faudrait, me semble-t-il, continuer à appliquer une approche intégrée des normes et définir des outils qui reprennent les éléments essentiels du travail décent. Nous devrions en outre renforcer l'efficacité et la pertinence de notre dispositif de contrôle et nous employer à le relier à l'assistance technique afin de résoudre les problèmes. Les opinions exprimées à cette session de la Conférence permettront certainement au Conseil d'administration de mieux étudier les questions relatives aux normes.

#### Mobiliser le tripartisme mondial

En apportant leur large caution au rapport de la Commission mondiale et à mon propre rapport sur les implications pour l'OIT, nombre de délégués ont admis que l'OIT et chacun de ses mandants se doivent d'assurer un suivi actif des recommandations de la commission. Comme M. Tou, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse du Burkina Faso et membre de la Commission mondiale, l'a indiqué, «si l'injustice sociale constitue un danger pour l'humanité, il est urgent pour nous de nous mobiliser contre la pauvreté et le chômage, qui en sont les principales manifestations». Son pays apporte une contribution décisive à cette mobilisation en accueillant le prochain Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté. De même, M<sup>me</sup> Rosas Perez, déléguée gouvernementale du Panama, a souligné que «pour améliorer le processus de mondialisation, pour parvenir à l'équité, à l'égalité des chances et à la justice sociale, il faut conjuguer l'énergie, la bonne volonté et l'engagement de tous les partenaires sociaux». M. Daer, délégué des travailleurs d'Argentine, a déclaré: «Nous croyons au dialogue social tripartite et institutionnalisé non seulement pour préserver et assurer la paix sociale, mais aussi en tant que facteur déterminant pour le développement national et les politiques économiques et sociales qui permettront de mettre un terme à l'exclusion et à la misère.»

M. Ryder, prenant la parole au nom de la Confédération internationale des syndicats libres, a déclaré que «la CISL se prépare pour son Congrès mondial, consacré au renforcement des capacités du mouvement international de relever les défis de la mondialisation. Nous allons mobiliser ses capacités à côté de ce programme pour une économie mondiale juste.» M. Perigot, s'exprimant au nom de l'Organisation internationale des employeurs, a aussi affirmé: «Nous souhaitons engager nos membres et développer le débat au sein de notre propre organisation au sujet des recommandations du rapport et de son incidence aux niveaux national, régional et international.» M. Thys, de la Confédération mondiale du Travail, a déclaré que son organisation prendrait des mesures pour garantir un suivi aux recommandations du rapport de la commission «d'emblée, au sein et aux côtés de l'OIT, et de manière conjointe avec les autres organisations syndicales, pour renforcer un monde solidaire, plus démocratique et respectueux de la justice sociale».

Comme je l'ai indiqué au commencement du débat sur une mondialisation juste, l'OIT devrait relever, avec une raisonnable ambition, les défis que lui a lancés la Commission mondiale. Il nous faudra établir un juste équilibre entre nos objectifs et nos ressources. J'estime qu'il est possible d'accroître l'appui extrabudgétaire dont nous pouvons disposer et il conviendra à un certain moment de procéder à une évaluation appropriée de nos ressources au titre du budget ordinaire par rapport aux tâches que les Membres nous demandent d'accomplir. Comme M. Meyer, conseiller technique et délégué suppléant gouvernemental du Canada, l'a déclaré, «le Conseil d'administration devra définir les résultats qu'il souhaite obtenir et fixer un nombre limité d'objectifs stratégiques. Il devra tirer le meilleur parti des atouts stratégiques de l'OIT et veiller à ne pas s'écarter des objectifs fondamentaux de l'Organisation. C'est seulement en se concentrant sur sa mission que notre Organisation peut espérer jouer un rôle directeur dans un monde qui évolue rapidement.» Je considère que le premier atout de l'OIT est le réseau tripartite que représentent les délégations à cette Conférence. Nous ne faisons que commencer à en réaliser tout le potentiel.

### 3. Les travailleurs migrants dans l'économie mondiale

L'une des principales préoccupations exprimées par la Commission mondiale avait trait à l'absence de cadre multilatéral pour la question des mouvements transfrontières de travailleurs alors qu'il en existe un pour les mouvements transfrontières de biens et services. Au moment même où la commission commençait ses travaux, en mars 2002, le Conseil d'administration inscrivait la question de l'élaboration d'une approche intégrée pour résoudre les problèmes des travailleurs migrants à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence.

Lors du débat en séance plénière, de nombreux orateurs ont relevé la complémentarité des idées de la Commission mondiale et de celles proposées dans le rapport du BIT intitulé Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée. Ainsi M<sup>me</sup> Thienthong, ministre du Travail de la Thaïlande, a fait observer que «la traite des êtres humains et les problèmes liés aux migrations sont des questions qui ne peuvent pas être résolues par un seul gouvernement mais grâce à la mobilisation et à la coopération d'autres gouvernements.» Dans le même ordre d'idées, M. Lloyd, délégué gouvernemental de l'Australie, a rappelé que «la reconnaissance du droit fondamental des pays de déterminer qui peut franchir leurs frontières est une question essentielle, d'autant plus que l'époque actuelle est marquée par d'importantes préoccupations en matière de sécurité». M. De Payva, délégué des travailleurs de Singapour, a souligné que «la communauté internationale devait faire en sorte que les migrations soient profitables à tous et à les orienter de manière qu'elles servent le bien-être des travailleurs et la justice sociale». Quant à M<sup>me</sup> Sasso Mazzufferi, déléguée des employeurs de l'Italie, elle a déclaré: «Un besoin croissant est ressenti de nos jours dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés, celui de disposer d'un cadre de référence entièrement nouveau inspiré d'une vision moderne, ouverte sur le plan culturel, qui soit conçu pour améliorer l'employabilité, les perspectives et les compétences des travailleurs migrants.»

Dans de nombreux pays, les migrations posent des problèmes complexes aux pouvoirs publics et constituent une question délicate sur le plan politique. La tâche que nous avons confiée à la Commission des travailleurs migrants n'était pas facile. C'est donc une véritable prouesse qu'elle soit parvenue à dégager un large consensus sur un plan d'action visant à garantir une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée. Le tripartisme a une fois encore démontré ses mérites. En effet, lorsqu'il s'agit de questions très difficiles, négocier de bonne foi dans un esprit de tolérance permet d'aboutir à des solutions qui susciteront forcément l'adhésion de ceux qui seront chargés de les appliquer. Dans le cadre du plan d'action proposé, tous les mandants de l'OIT devront s'engager à promouvoir la ratification des conventions de l'OIT sur les travailleurs migrants et l'application des principes de l'OIT concernant le traitement de ces travailleurs. En outre ce plan d'action prévoit que l'OIT élabore un cadre multilatéral non contraignant pour une gestion des migrations des travailleurs, qui soit fondée sur les droits et qui respecte la souveraineté nationale en matière de politique migratoire, et préconise l'instauration par l'OIT, en partenariat avec d'autres organisations internationales et multilatérales, d'un forum pour le dialogue sur les migrations.

Cet accord tripartite, conclu entre les gouvernements et les partenaires sociaux, sur tant d'importantes questions concernant la gestion des migrations revêt incontestablement une importance historique. Il propose un cadre de référence élaboré sur la base des pratiques optimales, pour formuler des principes directeurs à propos de nombreuses questions avec lesquelles sont aux prises les décideurs, telles que le développement des migrations régulières et la lutte contre les migrations clandestines, la promotion d'accords bilatéraux et multilatéraux, le contrôle des agences de recrutement et des contrats des

travailleurs migrants, la réduction des risques auxquels sont exposés tous les travailleurs migrants et en particulier les femmes, le respect des droits des migrants en tant qu'êtres humains et en tant que travailleurs, la réduction des frais de transfert des envois de fonds et l'investissement productif de ceux-ci, la transférabilité des droits à la sécurité sociale, l'homologation des qualifications, la promotion d'un recrutement conforme à l'éthique afin d'assurer une offre adéquate de personnel qualifié tant pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil, et l'insertion sociale des travailleurs migrants.

La Conférence a prié l'OIT de présenter au Conseil d'administration, lors de la session qu'il tiendra en novembre 2005, les principes directeurs qui seront inclus dans ce cadre multilatéral non contraignant concernant la gestion des migrations. Nous entendons mettre immédiatement en œuvre le plan d'action et nous atteler sans attendre à la préparation du projet de cadre multilatéral. Et, conformément à la demande qui nous est faite dans les conclusions, nous intensifierons notre coopération avec d'autres organisations internationales compétentes.

### 4. S'organiser pour plus de justice sociale

Le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, intitulé *S'organiser pour plus de justice sociale*, a été passé au crible lors d'une séance interactive spéciale. Le tableau dynamique que le rapport dresse de la situation mondiale concernant les principes de la liberté d'association et le droit de négociation collective a donné lieu à un échange de vues éclairé et très diversifié. Comme M. Roy Trotman, porte-parole du groupe des travailleurs, nous l'a rappelé, «J'affirme sans détour que la liberté d'association fait partie des droits fondamentaux de l'homme. Il s'agit d'un droit fondamental que l'on doit tenir pour acquis et que chacun doit pouvoir exercer indépendamment de la taille ou de la richesse de son pays.»

Si de nombreux orateurs ont formulé des remarques sur l'évolution positive liée à l'augmentation des ratifications et à une plus large acceptation de ces droits fondamentaux, ces remarques ont été contrebalancées par les éléments donnant à penser que les normes sont faiblement appliquées dans beaucoup de pays, particulièrement à l'égard des groupes vulnérables de travailleurs. Le ministre de Geus des Pays-Bas a abordé très clairement la question dès l'ouverture du débat: «Il ne fait aucun doute qu'une ratification universelle des conventions pertinentes demeure une priorité. Mais cela ne suffit pas lorsque la ratification universelle s'accompagne de violations flagrantes de ces droits. La question essentielle est donc de savoir comment mobiliser la volonté nécessaire pour réduire le hiatus entre la ratification des conventions et leur mise en œuvre.»

M. Ahmed, délégué des travailleurs du Pakistan, a appelé l'attention sur «l'écart entre ratification et application qui se manifeste non seulement au niveau de la législation mais aussi à travers les difficultés rencontrées par les travailleurs qui veulent exercer leurs droits – harcèlement, assassinats, arrestations». Le porte-parole des employeurs, M. Potter, a souligné la nécessité de mettre davantage l'accent sur «l'application pleine et entière des principes fondamentaux» eux-mêmes, plutôt que sur la ratification. Il a estimé que, pour exposer et promouvoir les principes et droits fondamentaux, il convient d'insister davantage sur des questions particulières telles que «le droit des employeurs et des travailleurs de constituer les organisations de leur choix et de s'y affilier, le droit de s'occuper de leurs affaires internes sans ingérence des autorités publiques, et le droit des organisations d'employeurs ou de travailleurs d'être protégées contre tous actes d'ingérence des unes à l'égard des autres,» et sur les moyens de remédier à l'absence à l'OIT d'«un état à jour de la législation ayant trait à la liberté d'association et à la reconnaissance effective du droit de négociation collective».

La richesse de la discussion pourrait être illustrée par trois contributions. M. Seguin, délégué gouvernemental de la France, a soulevé le thème de la relation entre les principes et droits fondamentaux au travail et une mondialisation juste telle qu'évoquée par la Commission mondiale. «Ces droits organisent l'expression et la représentation des acteurs de l'économie réelle et, à ce titre, ils permettent de trouver une conciliation entre les lois du marché et les objectifs sociaux. Il nous semble donc que ce doit être une priorité pour notre Organisation de faire complètement reconnaître, dans l'ensemble du système multilatéral, l'idée selon laquelle le dialogue social constitue un élément essentiel et déterminant de la bonne gouvernance.» M<sup>me</sup> Hunt, déléguée des travailleurs du Royaume-Uni, a appelé notre attention sur la vulnérabilité particulière des femmes: «la liberté d'association est souvent bafouée dans les secteurs de l'économie mondiale qui emploient beaucoup de femmes, dans les zones franches d'exportation, l'agriculture, le travail domestique, le secteur informel et les services publics». M. Al Tayer, ministre du Travail et des Affaires sociales des Emirats arabes unis, parlant au nom du Conseil de coopération du Golfe, a décrit «les réformes et les mesures de modernisation adoptées par les pays du CCG, qui ont pour objectif principal d'améliorer les capacités des travailleurs et des institutions sociales et d'assurer leur participation active aux prises de décisions et à la mise en œuvre de réformes». «Nous essayons ainsi,» a-t-il dit «de renforcer le rôle de la société civile sur la base des principes inaliénables de l'Islam appelant à la concertation, la paix et l'égalité.»

Le débat a donné lieu à un accord général sur quatre domaines d'activité qu'il faudra traiter au cours des quatre prochaines années: surmonter les obstacles à la ratification et à l'application des conventions nos 87 et 98; promouvoir l'organisation et la négociation pour les groupes vulnérables de travailleurs; mieux faire comprendre comment ces principes peuvent forger un marché du travail qui garantisse le respect des droits, le développement économique et la réduction de la pauvreté; enfin améliorer les bases de connaissances, les services de consultation, la coopération technique et les activités de sensibilisation dans ce domaine. Les discussions qui ont eu lieu cette année sur le rapport global représentent une étape importante dans l'examen de ces valeurs fondamentales. A la lumière de ces discussions, nous présenterons un projet de plan d'action au Conseil d'administration en novembre. A cet égard, le Président de la Conférence, M. Ray Guevara, a déclaré qu'«il est indispensable que notre tâche s'inscrive dans un cadre de solidarité internationale qui vise la justice sociale. C'est pourquoi, au-delà de leur obligation de respecter rigoureusement les engagements qu'ils ont souscrits en vertu de la Déclaration, les pays les plus riches devront aider ceux qui sollicitent leur collaboration à diffuser les droits et l'expérience qui feront que les principes que nous avons examinés aujourd'hui deviennent une réalité.»

# 5. Egalité entre hommes et femmes, égalité de rémunération et protection de la maternité

La résolution concernant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité a été retenue par les membres gouvernementaux, employeurs et travailleurs de la Commission des résolutions pour examen, parmi les 15 projets de résolutions initiaux dont elle était saisie et qui avaient été fusionnés en huit résolutions mises aux voix. La résolution concernant le combat de l'OIT contre la pauvreté est arrivée en deuxième position par le nombre de suffrages recueillis, suivie par la résolution concernant le renforcement du rôle de l'OIT dans le soutien aux travailleurs et aux employeurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés du fait de la poursuite de l'occupation et des pratiques israéliennes agressives.

Le dialogue exceptionnellement constructif et la collaboration qui a marqué les débats – et a permis d'adopter tous les amendements par consensus – ont contribué à l'élaboration d'un texte complet. La résolution appelle tous les gouvernements et les partenaires sociaux – dans leurs domaines de compétence respectifs – à éliminer toutes les formes de discrimination entre hommes et femmes sur le marché du travail, à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, et à assurer à toutes les femmes employées l'accès à la protection de la maternité. La résolution appelle tous les gouvernements à ratifier les conventions pertinentes de l'OIT et à adopter ou renforcer les amendements législatifs correspondants. Il leur est également demandé d'élaborer des politiques nationales soucieuses d'égalité qui visent à stimuler l'esprit d'entreprise et la création d'entreprises et de prendre des mesures qui permettent de mieux concilier activité professionnelle et vie familiale. Il est demandé aux organisations patronales et syndicales de promouvoir la négociation et l'adoption de plans visant l'égalité dans l'emploi.

La résolution invite le Conseil d'administration à charger le Directeur général de poursuivre et renforcer les efforts déployés pour assurer l'égalité entre hommes et femmes et d'intensifier la campagne en vue de la ratification universelle des conventions nos 100 et 111, ainsi que d'autres conventions fondamentales. Elle demande également de renforcer les programmes de formation et de défense de l'égalité entre hommes et femmes, y compris ceux menés par le Centre de formation de Turin, et de poursuivre les travaux de recherche sur les disparités salariales entre hommes et femmes et les effets de la mondialisation sur la pauvreté et l'égalité de rémunération. Enfin, elle prie le Directeur général d'assurer les moyens financiers suffisants pour permettre au BIT de promouvoir les objectifs visés et de faire rapport au Conseil d'administration sur sa mise en œuvre.

Je me félicite de l'adoption de ce nouveau mandat important qui renforce les politiques visant l'égalité que j'applique depuis 1999. Je dois, cependant, attirer votre attention sur le fait que la représentation des femmes à la Conférence n'a pas véritablement progressé. L'année dernière, 12 pour cent seulement des délégués enregistrés étaient des femmes. Cette année, ce pourcentage est péniblement passé à 14 pour cent. Le taux de représentation des femmes au sein des délégations était, l'année dernière, de 20 pour cent et cette année il est de 23 pour cent. Mais, sur les 294 orateurs qui ont pris part aux débats en séance plénière, 30 seulement étaient des femmes. Nous avons régressé par rapport à l'année dernière, où les chiffres comparables étaient de 33 femmes sur 291 orateurs. Il est clair qu'il nous reste encore beaucoup à faire pour appliquer notre propre résolution.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration d'ouverture, nous devons nous efforcer d'atteindre l'objectif de 30 pour cent de femmes dans toutes les délégations. Insérer un rappel en ce sens dans la Lettre de convocation ou le Guide de la Conférence n'est pas une solution. Nous devons commencer maintenant. La représentation aux réunions de l'OIT est évidemment symptomatique de l'inégalité entre les hommes et les femmes dans la société en général et dans les institutions du tripartisme. Mais cela ne doit pas être une excuse pour ne rien faire. Nous devrions au contraire faire de la composition des délégations à la Conférence le catalyseur de l'action. Afin d'encourager le mouvement en ce sens et dans le cadre du suivi de la résolution, je vais demander au Conseil d'administration de se donner pour objectif l'inclusion de 30 pour cent de femmes au sein des délégations.

# 6. Examen de l'exécution du programme 2002-03

Nombre d'orateurs ont relevé les progrès accomplis en général par le Bureau dans l'exécution de son programme au cours du biennium 2002-03, tout en faisant des commentaires sur la manière dont la performance pourrait être encore améliorée. M. De,

ministre de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles du Sénégal, a noté que «le BIT a su mettre en œuvre avec bonheur et efficacité nombre des actions et programmes du cadre stratégique 2002-2005 défini par le Conseil d'administration». M. Togari, vice-ministre du Japon, a fait l'éloge des activités menées par l'OIT au cours de ces deux dernières années; cependant, compte tenu du volume de travail que doit accomplir l'OIT et de la situation financière difficile du Japon, il a demandé au BIT «de travailler plus efficacement et de réduire ses dépenses en personnel». M. Aloewie, délégué gouvernemental de l'Indonésie, a dit que «les mesures qui ont été prises ont pour objectif de répondre efficacement aux besoins et aux intérêts des mandants tripartites. Toutefois, nous aimerions réitérer ici que l'OIT devrait adopter une démarche plus holistique dans l'assistance qu'elle fournit aux gouvernements et aux partenaires sociaux.» M. Eremeev, délégué des employeurs de la Fédération de Russie, a estimé que «le reflet des opinions des partenaires sociaux sur la réalisation de tel ou tel projet renforcerait l'objectivité de tels documents et l'efficacité des travaux de l'OIT».

Le délégué des travailleurs de la Tunisie, M. Trabelsi, a exprimé son «appréciation des activités de l'OIT pendant l'exercice 2002-03, et de son Agenda pour le travail décent. Les résultats de ce travail sont contenus dans le rapport du Directeur général qui encourage tous les syndicalistes à participer au dialogue en vue de renforcer les normes du travail, le respect des droits des travailleurs et leur dignité.» Le ministre de l'Emploi et de la Fonction publique de la Guinée, M. Keira, a déclaré que «le tour d'horizon des régions donne une large visibilité des dépenses par région. L'Afrique, mon continent, est la région qui a le plus bénéficié des ressources disponibles.» Par ailleurs, le ministre du Travail et de la Réforme administrative du Soudan, M. Magaya, a dit que «les réalisations de l'OIT au cours des deux années précédentes sont importantes, mais force est de constater qu'il nous reste encore beaucoup à faire pour aider les pays en développement et les pays africains en particulier à créer des emplois et réduire la pauvreté».

Nous étudierons avec attention tous les commentaires qui ont été faits concernant le rapport sur l'exécution du programme, et nous mettrons à profit, pour le prochain programme et budget, les leçons que nous ne manquerons pas de tirer de cet exercice. Les efforts que nous déployons pour favoriser une gestion axée sur les résultats commencent à porter leurs fruits, et je suis convaincu que dans deux ans, lorsque vous serez saisis du prochain rapport, nous pourrons constater de nouveaux progrès.

# 7. La situation des travailleurs des territoires arabes occupés

Le rapport que j'ai présenté sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés a incité un grand nombre de délégués venant des pays du Moyen-Orient et aussi d'autres parties du monde à faire des commentaires. M<sup>me</sup> Dello, ministre des Affaires sociales et du Travail de la République arabe syrienne, a loué «les efforts réalisés par le Directeur général du BIT, le bureau régional de Beyrouth ainsi que la mission qui a préparé un rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. C'est un rapport tout à fait objectif et qui appelle les choses par leur nom.» M. Al Khatib, ministre du Travail de la Palestine, a dit que «le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires occupés souligne, à juste titre, la souffrance du peuple palestinien en général et des travailleurs en particulier». Il a ajouté: «nous espérons pouvoir bénéficier de votre soutien économique par votre contribution au Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale pour lutter contre le chômage et la pauvreté dans notre pays».

M. Al Rabaie, délégué des employeurs d'Oman, après avoir félicité l'OIT pour ses travaux, a dit qu'«il est nécessaire de continuer d'aider les employeurs et les travailleurs en Palestine par le biais du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour leur faciliter l'assistance technique». M<sup>me</sup> Theodorsen, déléguée des travailleurs de la Norvège, a salué l'accent mis par le rapport sur la condition des femmes, ajoutant que «les femmes palestiniennes sont confrontées à des obstacles et à des défis considérables. Elles cherchent à préserver l'unité familiale, alors que leur situation est tout à fait anormale. En même temps, elles sont marginalisées sur le marché du travail.» Un certain nombre de délégués se sont associé à l'appel qu'elle a lancé à l'OIT, pour que l'organisation continue «de fournir ce type d'information objective et de promouvoir le dialogue entre les travailleurs palestiniens et israéliens».

Je suis fier que l'OIT ait su préserver sa capacité d'offrir une assistance aux travailleurs, aux employeurs et à l'Autorité palestinienne pendant ces longues et difficiles années d'occupation. Cette capacité est fondée sur l'objectivité professionnelle de l'Organisation, reconnue par tous, et qui nous permet de poursuivre le dialogue avec toutes les parties. Comme l'a dit M. Basesgioglu, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de Turquie, le rapport «souligne à quel point il est nécessaire que l'OIT poursuive son soutien et continue à s'intéresser à la question». Il a également ajouté que la Turquie attache une grande importance «à la réalisation de la feuille de route et souhaite vivement que l'on parvienne le plus tôt possible à une solution pacifique par le biais de négociations». J'ajoute que la Turquie, pendant la Conférence, s'est jointe à ceux qui ont donné la preuve tangible de leur engagement à l'égard de nos travaux en faisant une contribution de 100 000 dollars au Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale. J'espère que l'année prochaine je serai en mesure de vous annoncer que nous avons reçu un grand nombre de contributions aussi généreuses, et que nous les avons utilisées pour créer des emplois et pour encourager le redressement économique et social.

#### 8. Mise en valeur des ressources humaines

La réalisation de l'objectif de l'OIT consistant à accroître les chances des femmes et des hommes de trouver un emploi décent et productif, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine, passe impérativement par la mise en valeur des ressources humaines, et plus particulièrement par l'éducation et la formation. L'éducation et la formation forment donc un pilier central de l'Agenda pour le travail décent. Cette année, nous avons adopté un nouvel instrument dynamique sur la mise en valeur des ressources humaines, fortement axé sur l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie. Cette recommandation, qui est un instrument tourné vers l'avenir et centré sur l'action, porte sur les défis énormes que nous avons à relever au XXI<sup>e</sup> siècle, en matière de développement de la connaissance, des compétences et de l'employabilité de tous.

Elle donne – et c'est la première fois dans un instrument de l'OIT – des définitions d'aspects contemporains de la formation tels que l'apprentissage tout au long de la vie, les compétences et l'employabilité. L'éducation et les compétences facilitent l'application des nouvelles technologies, améliorent l'employabilité des individus et accroissent la productivité et la compétitivité des entreprises. Les femmes et les hommes ont besoin de compétences multiples pour s'adapter aux mutations rapides de l'économie. Une bonne politique de l'éducation et de la formation est également un instrument important pour compenser les effets pervers de la mondialisation en apportant aux gens les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour tirer profit des possibilités nouvelles. Les marchés n'en fonctionneront que mieux. Mais l'éducation et la formation en autodidacte ne

suffisent pas. Elles ne seront véritablement efficaces que si elles s'intègrent dans un ensemble de mesures en faveur de la croissance et de l'emploi.

Un certain nombre de délégués ont commenté l'analyse figurant dans le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, soulignant le fait que les pays ayant le plus profité de la mondialisation sont des pays qui ont beaucoup investi dans leurs systèmes d'éducation et de formation. Ainsi, M. Fong, ministre des Ressources humaines de Malaisie, a noté dans son allocution devant la Conférence que «à l'heure de la mondialisation et de la libéralisation, et du fait de données économiques nouvelles, il faut s'employer à renforcer les compétences de la main-d'œuvre». M. Dowla, délégué des employeurs du Bangladesh, tout en notant que de nombreux pays d'Asie du Sud ont «entrepris des réformes économiques de grande envergure dans le but de réduire la pauvreté», a souligné que «le problème fondamental est que les pauvres, n'ayant ni moyens financiers ni qualifications, ne sont pas en mesure de saisir les chances qui s'offrent à eux».

La nouvelle recommandation porte sur bon nombre des défis que pose la mondialisation, notamment la fuite des cerveaux, qui préoccupe de nombreux pays en développement. Elle en appelle à des mécanismes internationaux susceptibles d'atténuer les conséquences qu'entraîne la perte de personnes qualifiées pour les pays en développement. Elle reconnaît aussi que les stratégies axées sur l'éducation et la formation ainsi que la création des conditions favorables — croissance économique, investissement, création d'emplois décents et mise en valeur des ressources humaines — aideront ces pays à conserver leur main-d'œuvre qualifiée. Le nouvel instrument prône l'adoption de méthodes innovantes pour dégager des ressources supplémentaires au profit de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie, qui seront bien utiles à ces pays. La nécessité, d'une part, d'exploiter les liens positifs entre la connaissance et les compétences et, d'autre part, d'accroître la productivité, de réduire la pauvreté et de promouvoir l'intégration sociale est au cœur de la nouvelle recommandation concernant la mise en valeur des ressources humaines.

Le Bureau prépare une grande campagne visant à promouvoir la nouvelle recommandation. Il est notamment prévu de faire du site Internet actuel un guide numérique pratique pour la mise en œuvre de cet instrument, ainsi que l'avait demandé la Conférence à sa 88° session (2000), lors de la discussion générale sur la mise en valeur des ressources humaines. Nous pensons qu'un guide numérique est un moyen plus innovant et plus créatif de soutenir nos mandants. Ce guide reliera le texte de la recommandation à tous les instruments internationaux sur l'éducation et la formation ainsi qu'à plus de 500 exemples supplémentaires d'initiatives nationales concernant les politiques et programmes de formation, que nous avons compilés. Votre nouvelle recommandation, telle qu'elle sera présentée dans ce nouveau guide numérique, constituera une plate-forme très utile pour promouvoir la coopération entre les pays aux fins de l'échange de bonnes pratiques, donnant ainsi plein effet à plus de quatre années de travail ardu.

### 9. Conditions de travail dans le secteur de la pêche

La pêche est un secteur mondialisé par excellence. Nombreux sont les navires qui pêchent très loin de chez eux, mais même lorsqu'ils opèrent plus près les prises sont expédiées partout dans le monde pour nous nourrir tous. Dans le contexte de la révision et de la consolidation de normes dépassées mais encore en vigueur, la première discussion d'un nouvel instrument global visant à protéger les 35 millions de pêcheurs dans le monde a posé les bases de la mise au point d'une nouvelle convention complétée par une

recommandation. Bien qu'il ait fallu renoncer à certaines dispositions, concernant notamment le logement et la sécurité sociale, en attendant de nouvelles consultations, l'accord s'est fait sur des conclusions proposées en vue d'une convention.

Compte tenu de la nature très risquée de la pêche, la convention comprendra de nouvelles dispositions en matière de sécurité et de santé. Elle contiendra aussi des dispositions qui permettront non seulement aux Etats du pavillon mais aussi, pour la première fois dans l'industrie de la pêche, aux Etats du port (ports étrangers dans lesquels des navires de pêches peuvent mouiller) de contrôler l'application des dispositions de la nouvelle convention. Inévitablement, les discussions ont eu pour toile de fond la nouvelle convention maritime consolidée en cours. Cependant, des progrès ont été accomplis dans la recherche d'un délicat équilibre: protéger la grande majorité des petits pêcheurs, qui opèrent partout, et non pas seulement dans les pays en développement, sans diluer la protection dont jouissent déjà les pêcheurs du grand large qui travaillent sur les gros navires. Il reste encore beaucoup à faire, notamment si l'on veut atteindre l'objectif d'une mise en œuvre large et rapide de la convention et d'une ratification universelle.

Il a été demandé au Bureau de continuer à dispenser son aide dans les mois à venir, notamment en ce qui concerne les questions très importantes du logement et de la sécurité sociale. C'est bien sûr ce qu'il fera, mais dans les limites d'un budget déjà restreint. C'est donc de vous tous, gouvernements, employeurs et travailleurs, que nous espérons une aide financière, et nous ferons appel à votre expertise. Je suis convaincu que l'année prochaine, lorsque la commission se réunira de nouveau, elle aura à cœur d'achever ce processus de double discussion en produisant une convention pratique, qui sera rapidement, largement et pleinement appliquée, afin que les 35 millions de pêcheurs dans le monde aient un travail décent et sûr.

### 10. Application des normes

La Commission de l'application des normes a organisé des discussions intéressantes et complexes sur un vaste éventail de sujets. Dans la partie générale de ses discussions, la commission a poursuivi la discussion de ses propres méthodes de travail et des moyens par lesquels son fonctionnement pourrait être amélioré. Des discussions avaient eu lieu pendant plusieurs années sur le même sujet. Le principal sujet soulevé était le moyen par lequel les cas particuliers étaient sélectionnés en vue d'une discussion détaillée par la commission. Les discussions se poursuivront sur le même sujet l'année prochaine, certains pays ayant estimé que les discussions antérieures n'avaient pas répondu entièrement à leurs préoccupations.

L'étude d'ensemble de la commission d'experts, discutée cette année par la Commission de la Conférence, porte sur la politique de l'emploi et sur la contribution des normes de l'OIT relatives à la mise en valeur des ressources humaines et aux petites et moyennes entreprises (PME) à la promotion du plein emploi productif et librement choisi. La commission est d'avis que la création d'emplois doit rester un aspect principal des politiques gouvernementales, que le travail créé doit être un travail décent et que la mise en valeur des ressources humaines et le développement des PME contribuent effectivement à la création d'emplois décents.

La commission a tenu à nouveau une séance spéciale sur l'application par le Myanmar de la convention n° 29 sur le travail forcé, suite aux mesures prises dans le cadre de l'article 33 de la Constitution. C'est la quatrième fois qu'une telle séance spéciale est organisée; celle-ci a discuté non seulement des commentaires de la commission d'experts mais également des événements qui se sont produits depuis la session de décembre 2003 de la commission. La commission a noté avec une profonde préoccupation que la

commission d'experts avait fait observer que les trois recommandations principales de la commission d'enquête n'avaient toujours pas été mises en œuvre et que, malgré les assurances du gouvernement sur ses bonnes intentions, le travail forcé continuait à être imposé dans la pratique dans de nombreuses régions du pays. La commission s'est déclarée aussi gravement préoccupée par le fait que trois personnes ont été condamnées pour haute trahison pour des motifs incluant des contacts avec l'OIT; elle a appelé à leur libération. Dans le même temps, la commission a accueilli favorablement la coopération continue avec le chargé de liaison dans le pays, même si les résultats pratiques à ce sujet restaient faibles. Nous continuerons à suivre ce cas de manière attentive.

En plus de la séance spéciale, la commission a procédé à l'examen de 24 autres cas particuliers relatifs à la liberté syndicale, au travail forcé, à la discrimination, au travail des enfants, à la politique de l'emploi, à l'inspection du travail, aux salaires, à la protection de la maternité et aux travailleurs ayant des responsabilités familiales – tout l'éventail des préoccupations faisant l'objet des normes de l'OIT. Alors que dans certains cas elle a trouvé des motifs d'accueillir favorablement les mesures déjà prises ou en cours d'élaboration par les gouvernements pour appliquer les conventions, elle a estimé nécessaire d'adopter des paragraphes spéciaux pour exprimer sa préoccupation au sujet d'autres cas moins positifs. Dans un paragraphe spécial de son rapport, la commission exprime sa préoccupation quant à l'application par le Myanmar de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; elle estime qu'il y a dans ce cas persistance dans l'inobservation des dispositions d'une convention ratifiée. La commission a demandé à plusieurs gouvernements de se prévaloir de l'assistance du Bureau.

Enfin, la commission a examiné le rapport du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant.

#### 11. Retrait de recommandations

La Conférence a cette année, pour la troisième fois, décidé le retrait d'instruments de l'OIT devenus obsolètes. Il s'agit de 16 recommandations que le Conseil d'administration a jugées obsolètes en s'appuyant sur les recommandations du Groupe de travail sur la politique de révision des normes, connu sous le nom de groupe Cartier (1995-2002). Le soutien massif que ces décisions ont obtenu est le reflet d'un large consensus parmi les mandants de l'OIT pour poursuivre les efforts de modernisation et de renforcement du corpus des normes internationales du travail de l'OIT.

#### 12. Conclusions

Dans mes remarques liminaires lors du débat sur la mondialisation, j'ai insisté sur le fait que l'Organisation dans son ensemble ainsi que les mandants et le Bureau doivent former une équipe réellement globale, claire dans ses choix stratégiques, efficace dans ses activités, engagée vis-à-vis de nos valeurs, confiante en notre message. Je crois que cette conférence a bien montré les qualités de notre équipe: clarté, efficacité, engagement et confiance.

Les présidents, les porte-parole des groupes mais aussi tous les délégués qui ont participé aux travaux de nos commissions ont montré que le tripartisme mondial est capable de trouver des solutions concertées à des problèmes complexes qui exigent une coopération internationale. Je vous remercie tous pour l'effort extraordinaire que vous avez fait. Le débat en séance plénière sur le rapport de la commission et sur notre réponse, sur le

rapport global, sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés et sur le rapport sur l'exécution du programme étaient riches de discours réfléchis, bien conçus et constructifs. Pas une seule de ces pensées et réflexions que vous avez su mettre dans vos discours ne sera perdue.

Notre Organisation est en mouvement. Nous avons réussi à dégager un consensus large et profond sur les stratégies que nous devons suivre, et auxquelles nous allons donner la forme d'un cadre général et d'un programme et budget pour les années à venir. J'espère qu'une fois rentrés chez vous, dans vos organisations et vos ministères, vous parlerez de ce que nous avons accompli ici, vous utiliserez nos rapports sur la mondialisation pour promouvoir un dialogue plus large et vous formerez les alliances dont nous avons besoin pour orienter la mondialisation. Le tripartisme a un potentiel énorme. Sachons le libérer totalement

